



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

RAPPORT FINANCIER

30 JUIN 2013

MAZARS HAREL DROUIN, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200 - MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉLÉPHONE : 514 845 9253 - TÉLÉCOPIEUR : 514 845 3859 - contact@mazars.ca - www.mazars.ca

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**RAPPORT FINANCIER
AU 30 JUIN 2013**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Bilan	3
Évolution de l'actif net	4
Flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 9
Renseignements complémentaires	10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres de
**L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

Nous avons procédé à l'examen du bilan de l'**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)** au 30 juin 2013 ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous attirons l'attention sur la note complémentaire 3, qui indique que l'**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)** a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1er juillet 2012 et que sa date de transition était le 1er juillet 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 30 juin 2012 et au 1er juillet 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 30 juin 2012 ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte que celles-ci n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.

*Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 28 août 2013

¹ CPA auditrice, CA, permis n° A111098

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013
(non audité)**

	2013	2012
PRODUITS		
Café Exode – ventes	842 927 \$	555 599 \$
Cotisations étudiantes – générales	206 860	197 835
Activités – comités	93 104	49 837
Cotisations étudiantes – affectées aux comités	63 000	84 500
Livres usagés	38 703	32 950
Photocopies	1 480	3 115
	1 246 074	923 836
CHARGES		
Café Exode	849 325	626 694
Vie étudiante	268 596	151 512
Administration	157 609	152 359
Activités militantes	7 611	47 477
	1 283 141	978 042
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(37 067) \$	(54 206) \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**BILAN
AU 30 JUIN 2013
(non audité)**

	2013	2012	Au 1er juillet 2011
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	104 327 \$	91 304 \$	178 361 \$
Stocks	7 402	3 645	6 827
Sommes à recevoir	1 130	1 950	2 740
Frais payés d'avance	5 547	1 000	13 175
	118 406	97 899	201 103
IMMOBILISATIONS (note 4)	2 736	2 935	5 419
	121 142 \$	100 834 \$	206 522 \$
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Créditeurs (note 5)	43 022 \$	19 563 \$	14 841 \$
Cotisations perçues d'avance	88 896	54 980	111 184
	131 918	74 543	126 025
ACTIF NET (NÉGATIF)			
AFFECTÉ AU FONDS DES COMITÉS (note 6)	46 540	74 364	28 479
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	2 736	2 935	5 419
	(60 052)	(51 008)	46 599
	(10 776)	26 291	80 497
	121 142 \$	100 834 \$	206 522 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013
(non audité)**

	Affecté au fonds des comités (note 6)	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2013 Total	2012 Total
SOLDE AU DÉBUT	74 364 \$	2 935 \$	(51 008) \$	26 291 \$	80 497 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(27 824)	(1 924)	(7 319)	(37 067)	(54 206)
Investissement en immobilisations	-	1 725	(1 725)	-	-
SOLDE À LA FIN	46 540 \$	2 736 \$	(60 052) \$	(10 776) \$	26 291 \$

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013
(non audité)**

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(37 067) \$	(54 206) \$
Amortissement – immobilisations	1 924	2 484
	(35 143)	(51 722)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	49 891	(35 335)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	14 748	(87 057)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 725)	-
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	13 023	(87 057)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	91 304	178 361
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	104 327 \$	91 304 \$

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2013
(non audité)**

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'Association est exemptée des impôts sur les bénéfices. Son objectif est de promouvoir, organiser, superviser et administrer la défense des droits et intérêts des étudiants et étudiantes du Collège du Vieux-Montréal. De plus, l'Association opère un café étudiant.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des sommes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2013
(non audité)**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits du café étudiant, des activités-comités ainsi que les produits reliés aux livres usagés et photocopies sont constatés au moment de la vente aux étudiants.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds en caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode de la dernière facture) et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 %.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2013
(non audité)**

3. INCIDENCE DU CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

L'Association a choisi d'appliquer les normes de la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les présents états financiers sont les premiers états financiers préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ci-après appelées « NCOSBL ».

Les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501, « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » du Manuel de l'ICCA – Comptabilité relatives aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur l'insuffisance des produits sur les charges de l'Association pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012, ni sur son actif net à la date de transition soit le 1er juillet 2011.

4. IMMOBILISATIONS

	2013		2012	
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Équipement	18 337 \$	15 601 \$	2 736 \$	2 935 \$

5. CRÉDITEURS

	2013	2012
Comptes fournisseurs et frais courus	22 192 \$	18 715 \$
Sommes à remettre à l'État	14 733	848
Salaires à payer	6 097	-
	43 022 \$	19 563 \$

6. FONDS DES COMITÉS

Le fonds des comités représente des ressources qui sont destinées à constituer un fonds pour les différents comités étudiants de l'Association.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 30 JUIN 2013
(non audité)**

7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 51 712 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2014	14 775 \$
2015	14 775 \$
2016	14 775 \$
2017	7 387 \$

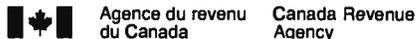
8. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Les locaux qu'occupent présentement l'Association et le Café Exode sont offerts gratuitement par le Collège du Vieux-Montréal. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur du loyer, celui-ci n'a pas été constaté dans les états financiers.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU COLLÈGE DU VIEUX-MONTRÉAL (AGEECVM)**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013
(non audité)**

	2013	2012
CAFÉ EXODE		
Achats et frais d'exploitation	718 744 \$	502 675 \$
Salaires et charges sociales	129 159	122 941
Amortissement – immobilisations	1 422	1 078
	849 325 \$	626 694 \$
VIE ÉTUDIANTE		
Comités de concentration	111 075 \$	34 287 \$
Comités thématiques	72 853	54 165
Livres usagés	43 735	29 509
Agenda	17 444	17 202
Commandites – SAECVM	12 500	6 250
Subventions	8 990	7 078
Organisation socioculturelle	1 497	1 615
Amortissement – immobilisations	502	1 406
	268 596 \$	151 512 \$
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales – permanence	85 955 \$	73 545 \$
Assurances	24 331	21 747
Frais de photocopies	23 964	31 291
Fournitures de bureau	7 744	8 995
Honoraires professionnels	5 615	5 144
Frais bancaires	3 127	2 432
Support informatique	2 793	2 832
Contractuels	1 964	4 920
Divers	1 427	774
Télécommunications	689	679
	157 609 \$	152 359 \$
ACTIVITÉS MILITANTES		
Mobilisation	4 047 \$	40 761 \$
Représentation	2 105	4 413
Information	1 459	2 303
	7 611 \$	47 477 \$



DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS DES SOCIÉTÉS POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

- Vous devez remplir cette déclaration pour permettre à votre spécialiste en transmission de transmettre à l'Agence du revenu du Canada votre déclaration de revenus des sociétés par voie électronique. Remplissez cette déclaration pour chaque année d'imposition visée.
- En remplissant la partie B et en signant la partie C, vous reconnaissez que, selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, vous devez conserver tous les documents utilisés pour remplir votre déclaration de revenus des sociétés et nous les fournir sur demande.
- La partie D doit être remplie par vous ou par le spécialiste en transmission qui transmet votre déclaration de revenus des sociétés.
- Donnez l'original signé de cette déclaration à votre spécialiste en transmission et conservez-en une copie. Selon la *Loi*, vous devez conserver votre copie pendant six ans.
- Nous sommes responsables du caractère confidentiel des renseignements fiscaux produits par voie électronique seulement lorsque nous acceptons ces renseignements.

Conservez cette déclaration dans vos dossiers. Ne l'envoyez pas à moins que nous vous la demandions.

Partie A – Identification

Nom de la société ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)			
Numéro d'entreprise 13482 6734 RC0001	Année d'imposition	De A M J 2012-07-01	À A M J 2013-06-30

Partie B – Déclaration

Inscrivez les montants suivants, tels qu'ils figurent, selon le cas, dans votre déclaration de revenus des sociétés pour l'année d'imposition mentionnée ci-dessus :

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF (ligne 300)	-35 143
Impôt de la partie I à payer (ligne 700)	
Surtaxe de la partie II à payer (ligne 708)	
Impôt de la partie III.1 à payer (ligne 710)	
Impôt de la partie IV à payer (ligne 712)	
Impôt de la partie IV.1 à payer (ligne 716)	
Impôt de la partie VI à payer (ligne 720)	
Impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724)	
Impôt de la partie XIV à payer (ligne 728)	
Impôt provincial ou territorial net à payer (ligne 760)	
Impôt provincial des grandes sociétés (ligne 765)	

Partie C – Attestation et autorisation

Je, <u>DESAULNIERS</u>	<u>FREDERIC</u>	<u>RESPONSABLE AFFAIRES INTERNES</u>
Nom en lettres moulées	Prénom en lettres moulées	Poste ou titre

suis un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné la déclaration de revenus T2 de la société, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis dans la déclaration T2 et cette déclaration de renseignements T183 Corp sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

J'autorise le spécialiste en transmission indiqué dans la partie D à transmettre par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la partie A et à modifier les renseignements produits initialement en réponse à toute erreur décelée par l'Agence du revenu du Canada. Cette autorisation expire lorsque le ministre du Revenu national accepte la déclaration transmise par voie électronique telle que produite.

<u>2013-08-22</u>	<u>(514) 982-0496</u>
Date (aaaa/mm/jj)	Numéro de téléphone

Signature du signataire autorisé de la société

Partie D – Identification du spécialiste en transmission

Le spécialiste en transmission nommé ci-dessous a transmis par voie électronique la déclaration de revenus de la société indiquée dans la partie A.

Nom de la personne ou de l'entreprise <u>MAZARS HAREL DROUIN S.E.N.C.R.L.</u>	Numéro du déclarant par voie électronique <u>B4032</u>
--	---

T2 – Déclaration de revenus des sociétés

EXONÉRÉE D'IMPÔT

Utilisez ce formulaire comme déclaration de revenus fédérale et provinciale ou territoriale, sauf si la société est située au Québec ou en Alberta. Si la société est située dans l'une de ces provinces, vous devez produire une déclaration de revenus provinciale distincte.

Les renvois législatifs mentionnés dans cette déclaration visent la *Loi de l'impôt sur le revenu fédérale*. Il se peut que cette déclaration tienne compte de modifications qui n'avaient pas été adoptées au moment de la publication.

Faites parvenir une copie dûment remplie de cette déclaration, y compris les annexes et l'*Index général des renseignements financiers (IGRF)*, à votre centre fiscal ou bureau des services fiscaux. Vous devez produire la déclaration dans les six mois suivant la fin de l'année d'imposition de la société.

Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca ou consultez le guide T4012, *Guide T2 - Déclaration de revenus des sociétés*.

055 N'inscrivez rien ici

Identification

Número d'entreprise (NE) 001 13482 6734 RC0001

Nom de la société

002 ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AC

Adresse du siège social

L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 010 1 Oui 2 Non

(Si oui, remplissez les lignes 011 à 018.)

011 255 ONTARIO EST, LOCAL A-385

012

Ville

015 MONTRÉAL

Province, territoire ou État

016 QC

Pays (autre que le Canada)

Code postal

017

018 H2X 1X6

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du siège social)

L'adresse a-t-elle changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 020 1 Oui 2 Non

(Si oui, remplissez les lignes 021 à 028.)

021 a/s de

022 255, ONTARIO EST LOCAL A-385

023

Ville

025 MONTRÉAL

Province, territoire ou État

026 QC

Pays (autre que le Canada)

Code postal

027

028 H2X 1X6

Emplacement des livres comptables

L'emplacement des livres comptables a-t-il changé depuis la dernière fois que nous avons été avisés? 030 1 Oui 2 Non

(Si oui, remplissez les lignes 031 à 038.)

031

032 255, ONTARIO EST LOCAL A-385

033

Ville

035 MONTRÉAL

Province, territoire ou État

036 QC

Pays (autre que le Canada)

Code postal

037

038 H2X 1X6

040 Genre de société à la fin de l'année d'imposition

- 1 Société privée sous contrôle canadien (SPCC)
- 2 Autre société privée
- 3 Société publique SANS BUT LUCRATIF
- 4 Société contrôlée par une société publique
- 5 Autre société (précisez, ci-dessous)

Si le genre de société a changé durant l'année d'imposition, indiquez la date d'entrée en vigueur du changement 043

AAAA MM JJ

Quelle est l'année d'imposition visée par cette déclaration?

Début de l'année d'imposition Fin de l'année d'imposition

060 2012-07-01

061 2013-06-30

AAAA MM JJ

AAAA MM JJ

Y a-t-il eu acquisition de contrôle visée par le paragraphe 249(4) depuis l'année d'imposition précédente? 063 1 Oui 2 Non

Si oui, donnez la date d'acquisition de contrôle 065

AAAA MM JJ

La date à la ligne 061 est-elle une fin d'année d'imposition réputée selon :

le sous-alinéa 88(2)a)(iv)? 064 1 Oui 2 Non

le paragraphe 249(3.1)? 066 1 Oui 2 Non

S'agit-il d'une société professionnelle associée d'une société de personnes? . 067 1 Oui 2 Non

Est-ce la première année pour laquelle une déclaration est produite après une :

constitution en société? 070 1 Oui 2 Non

fusion? 071 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez les lignes 030 à 038 et joignez l'annexe 24.

Y a-t-il eu liquidation d'une filiale selon l'article 88 durant l'année d'imposition courante? 072 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez et joignez l'annexe 24.

Est-ce la dernière année d'imposition avant une fusion? 076 1 Oui 2 Non

Est-ce la dernière déclaration jusqu'à la dissolution de la société? 078 1 Oui 2 Non

Si un choix a été fait selon l'article 261, inscrivez la monnaie fonctionnelle utilisée 079

La société est-elle résidente du Canada? 080 1 Oui 2 Non Si non, indiquez le pays de résidence à la ligne 081 et remplissez et joignez l'annexe 97.

081

Est-ce que la société non-résidente demande une exonération d'impôt selon une convention fiscale? 082 1 Oui 2 Non

Si oui, remplissez et joignez l'annexe 91.

Si la société est exonérée selon l'article 149, cochez une des cases suivantes :

085 1 Exonérée selon l'alinéa 149(1)e) ou f)

2 Exonérée selon l'alinéa 149(1)j)

3 Exonérée selon l'alinéa 149(1)t)

4 Exonérée selon un autre alinéa de l'article 149

N'inscrivez rien ici

095

096

Annexes et formulaires à joindre

Renseignements des états financiers : utilisez les annexes 100, 125 et 141 de l'IGRF.

Annexes – Répondez aux questions suivantes. Pour chaque réponse affirmative, joignez l'annexe indiquée, à moins d'avis contraire.

	Oui	annexe
La société est-elle liée à une autre société?	<input type="checkbox"/>	9
La société est-elle une SPCC associée?	<input type="checkbox"/>	23
La société est-elle une SPCC associée qui demande la limite de dépenses?	<input type="checkbox"/>	49
La société a-t-elle au moins un actionnaire non-résident qui détient des actions avec droit de vote?	<input type="checkbox"/>	19
La société a-t-elle effectué des opérations, y compris des transferts selon l'article 85, avec ses actionnaires, ses cadres ou ses employés, sauf les opérations effectuées dans le cours normal des activités de l'entreprise? N'incluez pas les opérations avec lien de dépendance effectuées avec des non-résidents	<input type="checkbox"/>	11
Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus et que l'opération a été effectuée entre sociétés ayant un lien de dépendance, la société cédante a-t-elle disposé de la totalité ou presque des biens en faveur de la société cessionnaire?	<input type="checkbox"/>	44
La société a-t-elle versé des redevances, des honoraires de gestion ou d'autres paiements semblables à des résidents du Canada?	<input type="checkbox"/>	14
La société demande-t-elle une déduction pour les paiements versés à un régime de prestations aux employés?	<input type="checkbox"/>	15
La société déduit-elle une perte ou une somme relative à un abri fiscal acquis après le 31 août 1989?	<input type="checkbox"/>	T5004
La société est-elle associée d'une société de personnes à laquelle un numéro de compte a été attribué?	<input type="checkbox"/>	T5013
La société, une société étrangère affiliée contrôlée par la société, une autre société ou une fiducie avec laquelle la société avait un lien de dépendance a-t-elle eu un droit de bénéficiaire sur une fiducie non-résidente à pouvoir discrétionnaire (sans tenir compte de l'article 94)?	<input type="checkbox"/>	22
La société a-t-elle été affiliée, pendant l'année, à des sociétés étrangères?	<input type="checkbox"/>	25
La société a-t-elle fait des paiements à des non-résidents du Canada selon les paragraphes 202(1) et/ou 105(1) du Règlement de l'impôt sur le revenu fédéral?	<input type="checkbox"/>	29
La société a-t-elle effectué des opérations ayant un lien de dépendance avec des non-résidents?	<input type="checkbox"/>	T106
Pour les sociétés privées : la société a-t-elle au moins un actionnaire qui détient 10 % ou plus des actions ordinaires et/ou privilégiées de la société?	<input type="checkbox"/>	50
La société a-t-elle fait des paiements ou reçu des montants provenant d'une convention de retraite au cours de l'année?	<input type="checkbox"/>	
Le revenu net (perte nette) indiqué dans les états financiers diffère-t-il du revenu net (perte nette) pour l'impôt sur le revenu?	<input checked="" type="checkbox"/>	1
La société a-t-elle fait des dons de bienfaisance, des dons à l'État, des dons de biens culturels, écosensibles ou de médicaments?	<input type="checkbox"/>	2
La société a-t-elle reçu des dividendes ou payé des dividendes imposables pour un remboursement au titre de dividendes?	<input type="checkbox"/>	3
La société déduit-elle des pertes quelconques?	<input type="checkbox"/>	4
La société demande-t-elle un crédit d'impôt provincial ou territorial ou a-t-elle un établissement stable dans plus d'une administration?	<input type="checkbox"/>	5
La société a-t-elle réalisé des gains en capital ou subi des pertes en capital durant l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	6
(i) La société demande-t-elle la déduction accordée aux petites entreprises et déclare-t-elle des revenus tirés de : a) biens (autres que les dividendes déductibles à la ligne 320), b) une société de personnes, c) une entreprise à l'étranger ou d) une entreprise de prestation de services personnels; ou (ii) la société a-t-elle inscrit un revenu de placement total à la ligne 440?	<input type="checkbox"/>	7
La société a-t-elle des biens qui donnent droit à la déduction pour amortissement?	<input type="checkbox"/>	8
La société a-t-elle des biens qui sont des immobilisations admissibles?	<input type="checkbox"/>	10
La société demande-t-elle des déductions pour ressources?	<input type="checkbox"/>	12
La société demande-t-elle des réserves déductibles (autres que la provision transitoire selon l'article 34.2)?	<input type="checkbox"/>	13
La société demande-t-elle une déduction pour ristournes?	<input type="checkbox"/>	16
La société est-elle une caisse de crédit qui demande une déduction pour répartitions proportionnelles à l'importance des emprunts ou un crédit supplémentaire pour caisses de crédit?	<input type="checkbox"/>	17
La société est-elle une société de placement ou une société de placement à capital variable?	<input type="checkbox"/>	18
La société a-t-elle exploité une entreprise au Canada pendant qu'elle était une société non-résidente?	<input type="checkbox"/>	20
La société demande-t-elle un crédit fédéral ou provincial pour impôt étranger ou pour impôt sur les opérations forestières?	<input type="checkbox"/>	21
La société a-t-elle des bénéfices de fabrication et de transformation au Canada?	<input type="checkbox"/>	27
La société demande-t-elle un crédit d'impôt à l'investissement?	<input type="checkbox"/>	31
La société demande-t-elle une déduction pour des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)?	<input type="checkbox"/>	T661
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada d'une société et de ses sociétés liées est de plus de 10 000 000 \$?	<input type="checkbox"/>	
Est-ce que le total du capital imposable utilisé au Canada d'une société et de ses sociétés associées est de plus de 10 000 000 \$?	<input type="checkbox"/>	
La société demande-t-elle un crédit de surtaxe?	<input type="checkbox"/>	37
La société est-elle assujettie à l'impôt brut de la partie VI sur le capital des institutions financières?	<input type="checkbox"/>	38
La société demande-t-elle un crédit d'impôt de la partie I?	<input type="checkbox"/>	42
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie IV.1 sur les dividendes reçus sur des actions privilégiées ou à l'impôt de la partie VI.1 sur les dividendes payés?	<input type="checkbox"/>	43
La société a-t-elle conclu un accord concernant l'obligation de payer l'impôt de la partie VI.1?	<input type="checkbox"/>	45
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie II, c.-à-d. à la surtaxe des fabricants de tabac?	<input type="checkbox"/>	46
Pour les institutions financières : la société est-elle membre d'un groupe lié d'institutions financières dont un ou plusieurs membres sont assujettis à l'impôt brut de la partie VI?	<input type="checkbox"/>	39
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne?	<input type="checkbox"/>	T1131
La société demande-t-elle un remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique?	<input type="checkbox"/>	T1177
La société est-elle assujettie à l'impôt de la partie XIII.1? (Démontrez vos calculs sur une feuille que vous intitulerez Annexe 92.)	<input type="checkbox"/>	92

Annexes et formulaires à joindre – suite de la page 2

	Oui	annexe
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères qui ne sont pas des sociétés étrangères affiliées contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/>	T1134
La société est-elle affiliée à des sociétés étrangères affiliées contrôlées?	<input type="checkbox"/>	T1134
La société a-t-elle détenu, au cours de l'année, des biens étrangers déterminés dont le coût indiqué a dépassé 100 000 \$?	<input type="checkbox"/>	T1135
La société a-t-elle transféré ou prêté des biens à une fiducie non-résidente?	<input type="checkbox"/>	T1141
La société a-t-elle reçu, au cours de l'année, un intérêt dans une fiducie non-résidente ou a-t-elle été débitrice d'une telle fiducie?	<input type="checkbox"/>	T1142
La société a-t-elle une convention pour attribuer de l'aide pour la RS&DE effectuée au Canada?	<input type="checkbox"/>	T1145
La société a-t-elle une convention pour transférer des dépenses admissibles engagées dans le cadre de contrats de RS&DE?	<input type="checkbox"/>	T1146
La société a-t-elle une convention avec des sociétés associées pour attribuer les salaires d'employés déterminés pour la RS&DE?	<input type="checkbox"/>	T1174
La société a-t-elle payé des dividendes imposables (autres que des dividendes sur les gains en capital) durant l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	55
La société a-t-elle fait un choix selon le paragraphe 89(11) de ne pas être une SPCC?	<input type="checkbox"/>	T2002
La société a-t-elle révoqué un choix précédent fait selon le paragraphe 89(11)?	<input type="checkbox"/>	T2002
La société [SPCC ou compagnie d'assurance dépôts (CAD)] a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux général (CRTG) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	<input checked="" type="checkbox"/>	53
La société (autre qu'une SPCC ou CAD) a-t-elle payé des dividendes déterminés ou son compte de revenu à taux réduit (CRTR) a-t-il changé au cours de l'année d'imposition?	<input type="checkbox"/>	54

Renseignements supplémentaires

La société a-t-elle utilisé les normes internationales d'information financière (IFRS) dans la préparation de ses états financiers?	270	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
La société est-elle inactive?	280	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Quelle est la principale activité productive de recettes commerciales de la société? 713990	Tous les autres services de divertissement et de loisirs		
Précisez les principaux produits qui sont extraits d'une mine, fabriqués, vendus ou construits, ou les services fournis. Indiquez le pourcentage approximatif que chaque produit ou service représente par rapport au total des recettes.	284	SERVICES AUX MEMBRES-ASSOCIATION ETUDIANTE	285 100,000 %
	286		287 %
	288		289 %
La société a-t-elle immigré au Canada au cours de l'année d'imposition?	291	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
La société a-t-elle émigré du Canada au cours de l'année d'imposition?	292	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input checked="" type="checkbox"/>
Désirez-vous verser des acomptes provisionnels trimestriels, si vous êtes admissible?	293	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>
Si la société était admissible à verser des acomptes provisionnels trimestriels pour une partie de l'année d'imposition, indiquez la date à partir de laquelle la société n'était plus admissible	294		
		AAAA	MM JJ
Si l'activité principale de votre société est la construction, avez-vous eu des sous-traitants pendant l'année d'imposition?	295	1 Oui <input type="checkbox"/>	2 Non <input type="checkbox"/>

Revenu imposable

Revenu net ou perte nette aux fins de l'impôt sur le revenu, selon l'annexe 1, les états financiers ou l'IGRF	300	-35 143	A
Moins : Dons de bienfaisance (annexe 2)	311		
Dons à l'État (annexe 2)	312		
Dons de biens culturels (annexe 2)	313		
Dons de biens écosensibles (annexe 2)	314		
Dons de médicaments (annexe 2)	315		
Dividendes imposables déductibles selon les articles 112 ou 113 ou le paragraphe 138(6) (annexe 3)	320		
Déduction de l'impôt de la partie VI.1*	325		
Pertes autres que des pertes en capital des années d'imposition précédentes (annexe 4)	331		
Pertes en capital nettes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	332		
Pertes agricoles restreintes des années d'imposition précédentes (annexe 4)	333		
Pertes agricoles des années d'imposition précédentes (annexe 4)	334		
Pertes comme commanditaire des années d'imposition précédentes (annexe 4)	335		
Gains en capital imposables ou dividendes imposables répartis par une caisse de crédit centrale	340		
Actions de prospecteur ou de commanditaire en prospection	350		
Total partiel			B
Total partiel (montant A moins montant B) (si négatif, inscrivez « 0 »)			C
Plus : Ajouts selon l'article 110.5 ou le sous-alinéa 115(1)a)(vii)	355		D
Revenu imposable (montant C plus montant D)	360		
Revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t)	370		
Revenu imposable pour les sociétés ayant un revenu exonéré selon l'alinéa 149(1)t) (ligne 360 moins ligne 370)			Z

* Ce montant est égal à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 à payer (ligne 724, page 8). Utilisez 3,2 pour les années d'imposition qui se terminent avant 2012.

Déduction accordée aux petites entreprises

Société qui, pendant toute l'année d'imposition, était une société privée sous contrôle canadien (SPCC)

Revenu provenant d'une entreprise exploitée activement au Canada (annexe 7)	400	A
Revenu imposable de la ligne 360 (page 3), moins 100/28* 3,57143 du montant de la ligne 632** (page 7), moins 1/(0,38 - X****) 4 fois le montant de la ligne 636**** (page 7), et moins tout montant exonéré de l'impôt de la partie I selon une loi fédérale	405	B
Plafond des affaires (lisez les remarques 1 et 2 ci-dessous)	410	C

Remarques :

1. S'il s'agit d'une SPCC qui n'était pas associée, inscrivez 500 000 \$. Toutefois, si l'année d'imposition de la société compte moins de 51 semaines, multipliez ce montant par le nombre de jours dans l'année d'imposition divisé par 365. Inscrivez le résultat à la ligne 410.
2. Si la SPCC était associée à d'autres sociétés, utilisez l'annexe 23 pour calculer le montant à inscrire à la ligne 410.

Réduction du plafond des affaires :

Montant C	x	415 *****	D	=	11 250	E	
Plafond des affaires réduit (montant C moins montant E) (si négatif, inscrivez « 0 »)						425	F

Déduction accordée aux petites entreprises

Le moins élevé des montants A, B, C ou F	x	17 %	=	430	G
--	---	------	---	-----	---

Inscrivez le montant G à la ligne 1, page 7.

* 10/3 pour les années d'imposition qui se terminent au plus tard le 31 octobre 2011. Le résultat de la multiplication par la ligne 632 doit être calculé proportionnellement au nombre de jours de l'année d'imposition dans chaque période : avant le 1er novembre 2011 et après le 31 octobre 2011.

** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise qui serait déductible à la ligne 632, sans tenir compte de l'impôt remboursable sur le revenu de placements des SPCC (ligne 604) ni des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

*** Pourcentage de réduction d'impôt générale pour l'année d'imposition. Il doit être calculé proportionnellement au nombre de jours de l'année d'imposition dans chaque année civile. Lisez la page 5.

**** Calculez le montant du crédit pour impôt étranger qui s'applique au revenu d'entreprise et qui serait déductible à la ligne 636, sans tenir compte des réductions de l'impôt des sociétés (article 123.4).

******* Les grandes sociétés**

- Si la société n'était pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante et qu'elle ne l'était pas dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition précédente moins 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société n'est pas associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, mais qu'elle l'était dans l'année d'imposition précédente, le montant à inscrire à la ligne 415 est (le total du capital imposable utilisé au Canada pour son année d'imposition courante moins 10 000 000 \$) x 0,225 %.
- Si la société est associée à d'autres sociétés dans l'année d'imposition courante, lisez les règles spéciales indiquées à l'annexe 23.

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien

Société privée sous contrôle canadien pendant toute l'année d'imposition

Revenu imposable (ligne 360, page 3)*	_____	A
Le moins élevé des montants V et Y (ligne Z1) de la section 9 de l'annexe 27	_____	B
Montant QQ de la section 13 de l'annexe 27	_____	C
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels**	432 _____	D
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (annexe 17)	_____	E
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 425 (page 4)	_____	F
Revenu de placements total (ligne 440, page 6)***	_____	G
Total des montants B à G	=====▶	H
Montant A moins montant H (si négatif, inscrivez « 0 »)	=====	I

Montant I	_____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1 ^{er} janvier 2011	_____	x	10 % =	_____	J
			Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Montant I	_____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2010 et avant le 1 ^{er} janvier 2012	_____	x	11,5 % =	_____	K
			Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Montant I	_____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2011	365	x	13 % =	_____	L
			Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				

Réduction d'impôt générale pour les sociétés privées sous contrôle canadien – Total des montants J à L **=====** M

Inscrivez le montant M à la ligne 638, page 7.

* Pour les années d'imposition qui se terminent après le 31 octobre 2011, ligne 360 ou montant Z, selon le cas.

** Pour les années d'imposition qui commencent après le 31 octobre 2011.

*** Sauf pour une société qui est, tout au long de l'année, une société coopérative [selon le paragraphe 136(2)] ou une caisse de crédit.

Réduction d'impôt générale

Ne remplissez pas cette section si vous êtes une société privée sous contrôle canadien, une société de placement, une société de placement hypothécaire, une société de placement à capital variable ou une société qui a un revenu imposable non assujéti au taux d'impôt de 38 %.

Revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas)	_____	N
Le moins élevé des montants V et Y (ligne Z1) de la section 9 de l'annexe 27	_____	O
Montant QQ de la section 13 de l'annexe 27	_____	P
Revenu provenant d'une entreprise de prestation de services personnels*	434 _____	Q
Montant utilisé pour calculer la déduction pour caisse de crédit (annexe 17)	_____	R
Total des montants O à R	=====▶	S
Montant N moins montant S (si négatif, inscrivez « 0 »)	=====	T

Montant T	_____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition avant le 1 ^{er} janvier 2011	_____	x	10 % =	_____	U
			Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Montant T	_____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2010 et avant le 1 ^{er} janvier 2012	_____	x	11,5 % =	_____	V
			Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				
Montant T	_____	x	Nombre de jours dans l'année d'imposition après le 31 décembre 2011	365	x	13 % =	_____	W
			Nombre de jours dans l'année d'imposition	365				

Réduction d'impôt générale – Total des montants U à W **=====** X

Inscrivez le montant X à la ligne 639, page 7.

* Pour les années d'imposition qui commencent après le 31 octobre 2011.

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I

Société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition

Revenu de placements total **440** x 26 2 / 3 % = A
(annexe 7)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 7)

Moins :
Revenu de placements à l'étranger **445** x 9 1 / 3 % = B
(annexe 7) (si négatif, inscrivez « 0 »)

Montant A moins montant B (si négatif, inscrivez « 0 ») C

Revenu imposable (ligne 360, page 3)

Moins :
Montant le moins élevé : ligne 400, 405, 410 ou 425 (page 4)

Crédit pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (ligne 632, page 7) x $\frac{25}{9^*}$ x $\frac{100}{35}$ =

Crédit pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (ligne 636, page 7) x $\frac{1}{(0,38 - X^{**})}$ x 4 =
..... x 26 2 / 3 % = D

Impôt de la partie I à payer moins le remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (ligne 700 moins ligne 780, page 8) E

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I – Montant le moins élevé : C, D ou E **450** F

* 100/35 pour les années d'imposition qui commencent après le 31 octobre 2011.

** Pourcentage de réduction d'impôt générale pour l'année d'imposition. Il doit être calculé proportionnellement au nombre de jours de l'année d'imposition dans chaque année civile. Lisez la page 5.

Impôt en main remboursable au titre de dividendes

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition précédente .. **460**

Moins : remboursement au titre de dividendes pour l'année d'imposition précédente **465** G

Plus le total des montants suivants :

Fraction remboursable de l'impôt de la partie I (ligne 450 ci-dessus)

Total de l'impôt de la partie IV à payer (annexe 3)

Montant net de l'impôt en main remboursable au titre de dividendes transféré d'une société remplacée après une fusion ou la liquidation d'une filiale **480** H

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition – Montant G plus montant H **485**

Remboursement au titre de dividendes

Société privée ou assujettie au moment du paiement des dividendes imposables dans l'année d'imposition

Dividendes imposables payés dans l'année d'imposition (ligne 460, page 2 de l'annexe 3) x 1 / 3 I

Impôt en main remboursable au titre de dividendes à la fin de l'année d'imposition (ligne 485 ci-dessus) J

Remboursement au titre de dividendes – Montant le moins élevé : I ou J (inscrivez ce montant à la ligne 784, page 8)

Impôt de la partie I

Montant de base de l'impôt de la partie I : revenu imposable de la page 3 (ligne 360 ou montant Z, selon le cas) multiplié par 38 % **550** _____ A
 Récupération du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **602** _____ B

Calcul de l'impôt remboursable sur le revenu de placements des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC)
 (pour les sociétés qui, durant toute l'année d'imposition, étaient des SPCC)

Revenu de placements total (ligne 440, page 6) _____ i
 Revenu imposable (ligne 360, page 3) _____
 Moins :
 montant le moins élevé : lignes 400, 405, 410 ou 425 (page 4) _____
 Montant net _____ ▶ _____ ii

Impôt remboursable sur le revenu de placements pour les sociétés privées sous contrôle canadien :
 6 2 / 3 % multiplié par le montant le moins élevé, i ou ii **604** _____ C

Total partiel (additionnez les montants A à C) D

Moins :
 Déduction accordée aux petites entreprises (ligne 430, page 4) _____ 1
 Abattement d'impôt fédéral **608** _____
 Déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (annexe 27) **616** _____
 Déduction pour société de placement **620** _____
 Gains en capital imposés **624** _____
 Déduction supplémentaire – caisses de crédit (annexe 17) **628** _____
 Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu non tiré d'une entreprise (annexe 21) **632** _____
 Crédit fédéral pour impôt étranger sur le revenu d'entreprise (annexe 21) **636** _____
 Réduction d'impôt générale pour les SPCC (montant M, page 5) **638** _____
 Réduction d'impôt générale (montant X, page 5) **639** _____
 Crédit fédéral pour impôt sur les opérations forestières (annexe 21) **640** _____
 Crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible **648** _____
 Crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **652** _____
 Total partiel ▶ _____ E

Impôt de la partie I à payer – Montant D moins montant E _____ F
 Inscrivez le montant F à la ligne 700, page 8.

Sommaire de l'impôt et des crédits

Impôt fédéral

Impôt de la partie I à payer (page 7)	700
Surtaxe de la partie II à payer (annexe 46)	708
Impôt de la partie III.1 à payer (annexe 55)	710
Impôt de la partie IV à payer (annexe 3)	712
Impôt de la partie IV.1 à payer (annexe 43)	716
Impôt de la partie VI à payer (annexe 38)	720
Impôt de la partie VI.1 à payer (annexe 43)	724
Impôt de la partie XIII.1 à payer (annexe 92)	727
Impôt de la partie XIV à payer (annexe 20)	728

Total de l'impôt fédéral

Plus l'impôt provincial ou territorial :

Administration provinciale ou territoriale . . . **750** QC
(s'il y en a plus d'une, inscrivez « multiples » et remplissez l'annexe 5)

Impôt provincial ou territorial net à payer (sauf Québec et Alberta) **760**

Impôt provincial des grandes sociétés (annexe 342 – Nouvelle-Écosse) **765**

(L'impôt des grandes sociétés de la Nouvelle-Écosse est éliminé à compter de juillet 2012.)

Total de l'impôt à payer **770** **A**

Moins autres crédits :

Remboursement du crédit d'impôt à l'investissement (annexe 31) **780**

Remboursement au titre de dividendes (page 6) **784**

Remboursement fédéral au titre des gains en capital (annexe 18) **788**

Remboursement du crédit d'impôt fédéral d'une fiducie pour l'environnement admissible **792**

Remboursement du crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (formulaire T1131) **796**

Remboursement du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (formulaire T1177) **797**

Impôt retenu à la source **800**

Montant total sur lequel l'impôt a été retenu **801**

Remboursement provincial ou territorial au titre des gains en capital (annexe 18) **808**

Remboursement des crédits d'impôt provinciaux et territoriaux (annexe 5) **812**

Impôt payé par acomptes provisionnels **840**

Total des crédits **890** **B**

Code de remboursement **894**

Trop-payé

Solde (montant A moins montant B)

Demande de dépôt direct

Pour que le remboursement soit déposé directement dans le compte bancaire de la société au Canada, ou pour corriger les renseignements déjà fournis, veuillez fournir les renseignements suivants :

Commencer Corriger les renseignements **910** Numéro de succursale

914 Numéro de l'institution **918** Numéro de compte

Si le résultat est négatif, vous avez un **trop-payé**.
Si le résultat est positif, vous avez un **solde impayé**.
Inscrivez le montant à l'endroit approprié.
En général, une différence de 2 \$ ou moins n'est ni exigée, ni remboursée.

Solde impayé

Paiement ci-joint **898**

Si la société était une société privée sous contrôle canadien durant toute l'année d'imposition, a-t-elle droit au délai d'un mois suivant la date d'exigibilité du solde? **896** 1 Oui 2 Non

Si la déclaration a été préparée par un spécialiste en déclarations moyennant des frais, inscrivez son numéro de TED . . . **920** B4032

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Attestation

Je, **950** DESAULNIERS **951** FREDERIC **954** RESPONSABLE AFFAIRES INTERNES

Nom en lettres moulées

Prénom en lettres moulées

Poste ou titre

suls un signataire autorisé de la société. J'atteste que j'ai examiné cette déclaration, y compris les annexes et les états ci-joints, et que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et complets. De plus, j'atteste que la méthode utilisée pour calculer le revenu de l'année d'imposition visée par cette déclaration est la même que celle qui a été utilisée l'année précédente, sauf exceptions expressément mentionnées dans un état joint à la présente.

955 2013-08-22

Date (aaaa/mm/jj)

Signature du signataire autorisé de la société

956 (514) 982-0496

Numéro de téléphone

La personne à contacter est-elle la même que le signataire autorisé? Si non, fournissez les renseignements ci-dessous

957 1 Oui 2 Non

958

Nom en lettres moulées

959

Numéro de téléphone

Langue de correspondance – Language of correspondence

Indiquez votre langue de correspondance en inscrivant 2 pour français ou 1 pour anglais.

Indicate your language of correspondence by entering 2 for French or 1 for English.

990

2

Numéro du formulaire 125

INDEX GÉNÉRAL DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS – IGRF

Raison sociale	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2013-06-30

Renseignements de l'état des résultats

Description	IGRF
Nom commercial	0001
Description de l'activité	0002
Numéro de séquence	0003 01

Compte	Description	IGRF	Année courante	Année précédente
Renseignements de l'état des résultats				
	Total des ventes de biens et services	8089	+	
	Coût des ventes	8518	-	
	Profit brut/perte brute	8519	=	
	Coût des ventes	8518	+	
	Total des frais d'exploitation	9367	+	1 283 141
	Total des dépenses (poste obligatoire)	9368	=	1 283 141
	Total des revenus (poste obligatoire)	8299	+	1 246 074
	Total des dépenses (poste obligatoire)	9368	-	1 283 141
	Revenu non agricole net	9369	=	-37 067

Renseignements de l'état du revenu agricole				
	Total des revenus agricoles (poste obligatoire)	9659	+	
	Total des dépenses agricoles (poste obligatoire)	9898	-	
	Total des revenus agricoles nets	9899	=	

	Revenu net/perte nette avant impôts et éléments extraordinaires	9970	=	-37 067	-54 206
--	--	-------------	----------	----------------	----------------

	Total-autres revenus étendus	9998	=		
--	---	-------------	----------	--	--

Éléments extraordinaires et revenu (liés à l'annexe 140)					
	Éléments extraordinaires	9975	-		
	Règlements juridiques	9976	-		
	Profits/pertes non matérialisés	9980	+		
	Éléments inhabituels	9985	-		
	Impôts sur le revenu exigibles de l'exercice	9990	-		
	Provision pour impôts sur le revenu futurs (différés)	9995	-		
	Total-autres revenus étendus	9998	+		
	Revenu net/perte nette après impôts et éléments extraordinaires (poste obligatoire)	9999	=	-37 067	-54 206

L'INFORMATION A ÉTÉ ÉTABLIE UNIQUEMENT À DES FINS FISCALES À PARTIR DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE CONTRIBUABLE. ELLE N'A PAS FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION OU D'UN EXAMEN.

Liste de contrôle des notes

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2013-06-30

- Les sections 1, 2 et 3 de cette annexe doivent être remplies de la perspective de la personne (désignée dans ces sections comme le **comptable**) qui a préparé ou établi les états financiers. Si la personne qui prépare la déclaration de revenus n'est pas le comptable tel que mentionné plus haut, elle doit quand même remplir les sections 1, 2, 3 et 4, s'il y a lieu.
- Pour plus de précisions, consultez le guide RC4088, *Index général des renseignements financiers (IGRF)*, et le guide T4012, *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.
- Remplissez cette annexe et joignez-en une copie à votre déclaration T2 avec les autres annexes de l'IGRF.

Section 1 – Renseignements sur le comptable qui a préparé ou établi les états financiers

Le comptable a-t-il un titre professionnel? **095** 1 Oui 2 Non

Le comptable est-il rattaché* à la société? **097** 1 Oui 2 Non

* Une personne est rattachée à une société lorsqu'elle est l'un des suivants : (i) un actionnaire de la société qui possède plus de 10 % des actions ordinaires; (ii) un administrateur, un cadre ou un employé de la société; (iii) une personne ayant un lien de dépendance avec la société.

Remarque :

Si le comptable n'a aucun titre professionnel ou s'il est rattaché à la société, vous n'avez pas à remplir les sections 2 et 3 de cette annexe. Cependant, vous devez remplir la section 4, s'il y a lieu.

Section 2 – Type de participation aux états financiers

Choisissez l'énoncé qui représente le plus haut degré de participation du comptable : **198**

Remettre un rapport d'un vérificateur 1

Remettre un rapport de mission d'examen 2

Préparer une mission de compilation 3

Section 3 – Réserves

Si vous avez choisi 1 ou 2 sous **Type de participation aux états financiers** ci-dessus, répondez à la question suivante :

Le comptable a-t-il formulé une réserve? **099** 1 Oui 2 Non

Section 4 – Autres renseignements

Si vous avez un titre professionnel et n'êtes pas le comptable associé aux états financiers dans la section 1 ci-dessus, choisissez une des options suivantes : **110**

Vous avez préparé la déclaration de revenus (les états financiers ont été préparés par le client) 1

Vous avez préparé la déclaration de revenus et l'information financière qu'elle contient (les états financiers n'ont pas été préparés) 2

Des notes afférentes aux états financiers ont-elles été préparées? **101** 1 Oui 2 Non

Si vous avez répondu oui à la ligne 101, répondez aux lignes 104 à 107 ci-dessous :

Un événement postérieur à la clôture de l'exercice est-il indiqué dans les notes? **104** 1 Oui 2 Non

La réévaluation d'éléments d'actif est-elle mentionnée dans les notes? **105** 1 Oui 2 Non

Y a-t-il des renseignements sur des éléments de passif éventuel dans les notes? **106** 1 Oui 2 Non

Y a-t-il des renseignements sur les engagements de la société dans les notes? **107** 1 Oui 2 Non

La société a-t-elle des placements dans des coentreprises ou des sociétés de personnes? **108** 1 Oui 2 Non

Section 4 – Autres renseignements (suite)

Baisse de valeur et changements de la juste valeur

Est-ce qu'un montant a été comptabilisé dans le revenu net ou dans les autres éléments du résultat étendu à la suite d'une perte liée à une baisse de valeur au cours de l'année d'imposition, de la reprise d'une perte liée à une baisse de valeur comptabilisée dans une année d'imposition antérieure ou d'un changement de la juste valeur au cours de l'année d'imposition, pour un des biens suivants?

200 1 Oui 2 Non

Si oui, inscrivez le montant comptabilisé :

	Au revenu net Augmentation (diminution)	Aux autres éléments du résultat étendu Augmentation (diminution)
Immobilisations corporelles	210 _____	211 _____
Immobilisations incorporelles	215 _____	216 _____
Immeubles de placement	220 _____	
Actifs biologiques	225 _____	
Instruments financiers	230 _____	231 _____
Autre	235 _____	236 _____

Instruments financiers

Est-ce que la société a radié du bilan un ou des instruments financiers au cours de l'année d'imposition (autre que les comptes clients)?

250 1 Oui 2 Non

Est-ce que la société a utilisé une comptabilité de couverture au cours de l'année d'imposition?

255 1 Oui 2 Non

Est-ce que la société a cessé d'utiliser une comptabilité de couverture au cours de l'année d'imposition?

260 1 Oui 2 Non

Redressements au solde d'ouverture des capitaux propres

Est-ce qu'un montant a été inclus dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis ou des capitaux propres, afin de corriger une erreur, de constater un changement dans la politique comptable ou d'adopter une nouvelle norme comptable durant l'année d'imposition courante?

265 1 Oui 2 Non

Si oui, un rapprochement des comptes distinct doit être tenu.

Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu

ANNEXE 1

Nom de la société	Numéro d'entreprise	Fin de l'année d'imposition Année Mois Jour
ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)	13482 6734 RC0001	2013-06-30

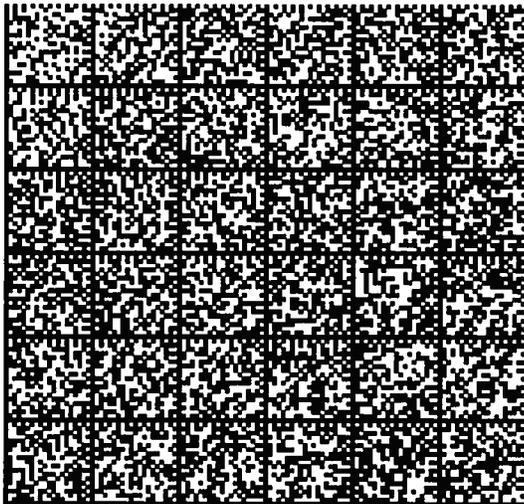
- Cette annexe est utilisée pour effectuer le rapprochement entre le revenu net (la perte nette) de la société selon les états financiers et le revenu net (la perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus, consultez le *Guide T2 – Déclaration de revenus des sociétés*.
- Les renvois législatifs visent la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Montant calculé à la ligne 9999 de l'annexe 125				-37 067	A
Additionnez :					
Amortissement des biens corporels		104	1 924		
	Total partiel		1 924	1 924	
Autres ajouts :					
Ajouts divers :					
604					
	Total	294			
	Total partiel	199	0	0	
	Total des additions	500	1 924	1 924	B
Montant A plus montant B				-35 143	
Déduisez :					
Autres déductions :					
Déductions diverses :					
704					
	Total	394			
	Total partiel	499	0	0	
	Total des déductions	510	0	0	
Revenu net (perte nette) aux fins de l'impôt sur le revenu – inscrivez ce montant à la ligne 300 de la déclaration T2				-35 143	

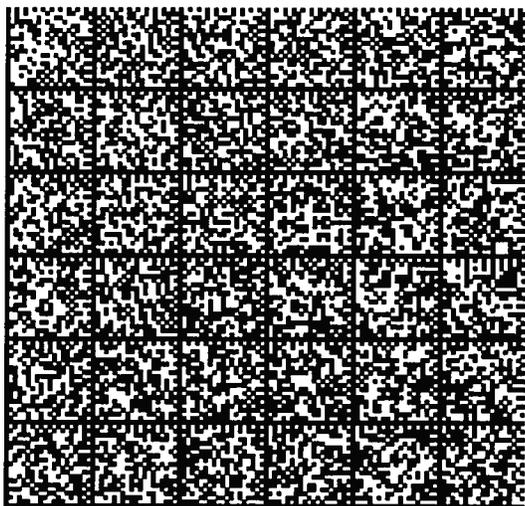


**Données de la déclaration
de revenus des sociétés**

COR-17.U (2012-12)
Page 1
Numéro
d'autorisation : RQCO-1201



Code 1 de 2



Code 2 de 2

Numéro d'entreprise du Québec(NEQ)

01a 1149613763

Numéro d'identification Dossier

01b 1006461456 IC0001

Nom de la société

02 ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU
CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM

Date de clôture de l'exercice financier	05	2013-06-30
Est-ce une déclaration modifiée?	24	
Revenu imposable	299	0
Capital versé	399	0
Versements effectués	440	,00
Droits d'immatriculation	441b	34,00
Solde à payer ou remboursement	441	0
Somme payée	435	34,00

Les données de la déclaration de revenus des sociétés et de certains formulaires connexes, s'il y lieu, contenues dans le ou les codes à barres seront lues par Revenu Québec.

Vous devez expédier les pages de ce formulaire à Revenu Québec, accompagnées des sommaires des champs à saisir (formulaires COR-17.W, COR-17.X, COR-17.Y et COR-17.Z), de la *Déclaration de revenus des sociétés (CO-17)* ou de la *Déclaration de revenus et de renseignements des sociétés sans but lucratif (CO-17.SP)* et, selon le cas, des formulaires connexes et des annexes liés à ces déclarations.

MR-69

CEF: 2013-06-30
10-0646-1456

Formulaire prescrit - Président-directeur général

Formulaire à expédier à Revenu Québec



C200 ZZ 67504848



**Sommaire des champs à saisir
des déclarations des sociétés**

Numéro
d'autorisation : RQCO-1201

CO-17.SP **X**

01a	1149613763			17	1 246 074	30
01b	1006461456	IC 0001		18	121 142	30a
01c	134826734	RC 0001		19		42
05	2013 06 30	05a	X	21		42a 1
06				22		42b 1
08	2012 06 30			22a		42a 2
16		16a		24		42b 2
43				44		44b 4
43a 1		43b 1		44a		45
43a 2		43b 2		44b 1		45a
43a 3		43b 3		44b 2		
43a 4		43b 4		44b 3		
207-1		308		353b		421b
208-1		312		354		421c
207-2		314		355		422
208-2		315		357		423
207-3		317		358		425
208-3		318		359		425aa
250		319		360		425a
250a		320		371		425bb
251		323		372		425b
253		324		373		426
255		325		374		426a
256		331		379		428 , %
260		332		381		430
261		333		382		430aa
262		334		383		430ab
263		336		391		430ac
264		339		393		430ad
265		342		394		430a
266		346	, %	399		431
297		347		420		432
299		348		420ab		432a
300		350		420c		433
301		351		420cb		434
302		352		421	, %	434a
305		353a		421a		436
306						438
307						

MR-69 435 34,00





Sommaire des champs à saisir des déclarations des sociétés

Numéro
d'autorisation : RQCO-1201

Formulaire CO-17.A.1

440		11	70g
440p		12	70h
440q		13	70i
440r		14	70j
440s		17	80a
440t		18a	80b
440u		18b	80c
440v		18c	80d
440w		18d	80e
440x		22	80f
440y		23	80g
441a		25a	80h
441b	34	25b	80i
441		27	80j
490		28	80k
491		29	80l
492		30	100
		31	101
		32	103
10	265i	33	104
12	266i	35	107
14	393i	36	110
20	394i	37	111
23	421bi	40	112
23a	421ci	42	113
25	425ai	43	117
26	425bi	44	118
29	440pi	50	119
34	440ql	51	120
35	440ri	52	121
38	440si	53	122
39	X 440ti	54	123
40	440ui	55	124
40a	440vi	56	125
42c	440wi	57	126
44c	440xi	70a	127
44d	440yi	70b	128
46		70c	
251a		70d	
251b		70e	
		70f	





Sommaire des champs à saisir des déclarations des sociétés

Numéro
d'autorisation : RQCO-1201

	Formulaire CO-1012	Formulaire CO-1140
<u>140a</u>		
<u>140b</u>	<u>7</u>	<u>10</u>
<u>140c</u>	<u>8</u>	<u>10a</u>
<u>140d</u>	<u>9</u>	<u>10b</u>
<u>140e</u>	<u>10a</u>	<u>11</u>
<u>140f</u>	<u>11a</u>	<u>11a</u>
<u>140g</u>	<u>12a</u>	<u>12</u>
<u>140h</u>	<u>13a</u>	<u>13</u>
<u>140i</u>	<u>14a</u>	<u>14</u>
<u>140j</u>	<u>10b</u>	<u>15</u>
<u>150a</u>	<u>11b</u>	<u>16</u>
<u>150b</u>	<u>12b</u>	<u>17</u>
<u>150c</u>	<u>13b</u>	<u>18</u>
<u>150d</u>	<u>14b</u>	<u>20</u>
<u>150e</u>	<u>10c</u>	<u>23</u>
<u>150f</u>	<u>11c</u>	<u>25</u>
<u>150g</u>	<u>12c</u>	<u>27</u>
<u>150h</u>	<u>13c</u>	<u>28</u>
<u>150i</u>	<u>14c</u>	<u>31</u>
<u>150j</u>	<u>10d</u>	<u>32</u>
<u>150k</u>	<u>11d</u>	<u>33</u>
<u>150l</u>	<u>12d</u>	<u>34</u>
<u>180</u>	<u>13d</u>	
<u>200</u>	<u>14d</u>	
		Formulaire CO-1167
		<u>10</u>
<u>70ai</u>	<u>140ai</u>	<u>11</u>
<u>70bi</u>	<u>140bi</u>	<u>12</u>
<u>70ci</u>	<u>140ci</u>	<u>15</u>
<u>70di</u>	<u>140di</u>	<u>16</u>
<u>70ei</u>	<u>140ei</u>	<u>17</u>
<u>70fi</u>	<u>140fi</u>	<u>21</u>
<u>70gi</u>	<u>140gi</u>	<u>22</u>
<u>70hi</u>	<u>140hi</u>	<u>23</u>
<u>70ii</u>	<u>140ii</u>	<u>26</u>
<u>70ji</u>	<u>140ji</u>	<u>27</u>
		<u>28</u>
		<u>32</u>
		<u>41</u>

Préparateur

Nom : MAZARS HAREL DROUIN S.E.N.C.R.L.
Adresse : 215 ST-JACQUES, BUREAU 1200
MONTREAL QC H2Y 1M6 CA

Téléphone : (514) 845-9253





Formulaire officiel – Revenu Québec

CO-1000.TE
2012-06
RQCO-1201

Transmission par Internet de la déclaration de revenus d'une société

Ce formulaire s'adresse à toute société qui demande à une personne accréditée, ci-après appelée *préparateur*, de transmettre sa déclaration de revenus par Internet. La société doit fournir ce formulaire au préparateur pour déclarer que les renseignements transmis en son nom sont exacts et qu'ils font état de tous ses revenus.

Deux exemplaires de ce formulaire doivent être remplis puis signés par le représentant autorisé de la société. Le préparateur de la déclaration de revenus mentionné à la partie 1 et la société doivent conserver chacun un exemplaire durant les six années suivant l'année visée par le formulaire.

La société doit conserver toutes les annexes et tous les feuillets de renseignements, ainsi que les livres, registres et autres documents qui sont nécessaires pour remplir sa déclaration de revenus pour l'année visée par le formulaire, comme le prévoit la Loi sur les impôts et la Loi sur l'administration fiscale. De plus, elle doit pouvoir fournir ces

documents et ces renseignements sur demande à un représentant de Revenu Québec.

Le préparateur de la déclaration de revenus peut

- obtenir des renseignements confidentiels uniquement s'ils sont directement liés à la préparation et à la transmission de la déclaration et qu'ils sont nécessaires pour la bonne exécution de ces tâches;
- modifier la déclaration de revenus originale si Revenu Québec a refusé de la traiter parce qu'elle contenait des erreurs et la retransmettre sans qu'un nouveau formulaire CO-1000.TE soit nécessaire.

Notez que Revenu Québec est responsable de la confidentialité des renseignements fiscaux qui lui sont transmis par Internet dès le moment où il les reçoit.

1 Renseignements sur la société et sur le préparateur

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier	
01a	1149613763	01b	1006461456	IC	0001
Nom de la société				Date de clôture de l'exercice	
02	ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)			05	2013-06-30

Préparateur de la déclaration de revenus

Nom de la personne ou de l'entreprise		Numéro ImpôtNet Québec	
MAZARS HAREL DROUIN S.E.N.C.R.L.		B4032	
Adresse du préparateur		Ind. rég. Téléphone	
215 ST-JACQUES, BUREAU 1200 MONTREAL QC CA H2Y1M6		(514) 845-9253	

2 Déclaration et autorisation de transmettre la déclaration de revenus par Internet

Inscrivez les montants qui figurent dans la déclaration de revenus de la société pour l'année visée.

Revenu net (ou perte nette) d'après les états financiers ou le formulaire CO-17.A.1 (ligne 250)	-35 143
Revenu imposable (ligne 299)	
Impôt (ligne 420d)	
Total des impôts à payer (ligne 425zz)	
Taxe sur le capital à payer (ligne 431)	
Impôts et taxes à payer (ligne 438)	
Total des versements effectués et des crédits divers (ligne 440z)	
Solde à payer ou remboursement (ligne 441)	34
Remboursement demandé (ligne 490)	
Remboursement imputé à un versement futur d'acompte provisionnel (ligne 491)	
Remboursement cédé à un tiers (ligne 492)	

Je déclare que les renseignements fournis ci-dessus et ceux contenus dans la déclaration de revenus de la société sont exacts et complets et qu'ils font état de tous les revenus de la société. J'autorise le préparateur mentionné à la partie 1 à transmettre cette déclaration par Internet à Revenu Québec.

DESAULNIERS FREDERIC		2013-08-22
Nom du représentant autorisé à signer (en majuscules)	Signature du représentant autorisé à signer	Date



Formulaire officiel – Revenu Québec

CO-17.SP
2012-12
1 de 2

Déclaration de revenus et de renseignements
des sociétés sans but lucratif

RQCO-1201

Pour remplir cette déclaration, aidez-vous du Guide de la déclaration de revenus et de renseignements des sociétés sans but lucratif (CO-17.SP.G). Vous trouverez ce guide uniquement dans notre site Internet, au www.revenuquebec.ca.

1 Renseignements sur l'identité de la société (utilisez de l'encre bleue ou noire)

01a	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) 1149613763	01b	Numéro d'identification Dossier 1006461456 IC 0001	01c	Numéro d'entreprise fédéral (NE) 134826734 RC 0001
02	Nom de la société ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL (AGECVM)			Ind. rég. Téléphone (514) 982-0496	
Adresse du siège social ou du principal lieu d'affaires (pour un changement d'adresse, consultez le guide)					
03	Numéro Rue, case postale 255 ONTARIO EST, LOCAL A-385		Bureau		
Ville, village ou municipalité MONTRÉAL			Province QC	Code postal 03b H2X 1X6	

2 Renseignements sur la société

Date de clôture de l'exercice financier visé par la présente déclaration 05 2013-06-30

Cochez la case suivante pour confirmer que la date de clôture (ligne 05) est la même que celle qui figure dans la déclaration de revenus fédérale. 05a

Date du début des activités au Québec s'il s'agit de la première déclaration de la société dans cette province 06

Date de clôture de l'exercice financier précédent 08 2012-06-30

Date de la constitution en société 09 1986-11-28

Revenu brut de la société 17 1 246 074

Total de l'actif qui figure dans les états financiers de la société 18 121 142

Total des revenus tirés de biens 19 0

La société a-t-elle comme objet principal de fournir à ses membres des installations pour le loisir, le sport ou les repas, et la somme de ses revenus de biens et de ses gains en capital imposables pour l'année dépasse-t-elle 2 000 \$? 20 Oui Non

La société a-t-elle un revenu d'agriculture? 22 Oui Non

Si oui, inscrivez le revenu brut. 22a

Nature des activités de la société 32 ASSOCIATION ÉTUDIANTE

Les renseignements sur la société contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts? 39 Oui Non

La société a-t-elle liquidé une ou plusieurs de ses filiales au cours de l'année? 42 Oui Non

Si oui, inscrivez le NEQ ou le numéro d'identification de la ou des filiales et la date de la liquidation.

42a 1. 42b 1.
2. 2.

Noms des administrateurs de la société	Numéro d'assurance sociale	Titre ou fonction
200 1. VOIR REGISTRE DES ENTREPRISES	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.

210 1. Nom de la personne à contacter: FREDERIC DESAULNIERS 2. Numéro de téléphone: (514) 982-0496

211 Adresse de l'emplacement des livres et des registres: 255, ONTARIO EST LOCAL A-385 MONTRÉAL QC H2X 1X6

Consultez le guide CO-17.SP.G pour savoir quel montant inscrire à la ligne 441b. 441b 34 Droits d'immatriculation Somme payée 435 34,00 Mode de paiement chèque ou mandat institution financière Internet

1181 ZZ 49495673

3 Société exonérée d'impôt

Remplissez cette partie **uniquement** si la société est une société exonérée d'impôt et si elle est dans l'une des situations décrites ci-dessous. Si ce n'est pas le cas, passez à la partie 4.

Situation de la société (cochez la case appropriée, s'il y a lieu)

- Pour l'exercice financier précédent, son actif dépassait 200 000 \$.
- Pour l'exercice financier visé, ses revenus provenant de dividendes imposables, de loyers, d'intérêts ou de redevances dépassent 10 000 \$.
- Pour un exercice financier passé, la société a été tenue de remplir la partie sur les sociétés exonérées d'impôt du présent formulaire ou de transmettre au ministre du Revenu la *Déclaration de renseignements des entités exonérées d'impôt* (TP-997.1).

3.1 Sommes reçues ou à recevoir pour l'exercice financier

Cotisations des membres et droits d'adhésion		501	
Subventions et paiements d'une municipalité, du gouvernement du Canada ou de celui d'une province	+	502	
Intérêts, dividendes, loyers ou redevances	+	503	
Produit de l'aliénation des immobilisations	+	504	
Ventes et recettes brutes provenant des activités de la société	+	505	
Dons	+	506	
Autres sommes (précisez) :	+	518	
Additionnez les montants des lignes 501 à 518.		Sommes reçues ou à recevoir pour l'exercice financier	= 519

3.2 Actif et passif à la fin de l'exercice financier

Calcul de l'actif

Encaisse et placements à court terme		531	
Sommes dues par les membres	+	532	
Sommes dues par toute autre personne et non incluses dans le montant de la ligne précédente	+	533	
Frais payés d'avance	+	534	
Stocks	+	535	
Placements à long terme	+	536	
Immeubles	+	537	
Autres éléments d'actif (précisez) :	+	548	
Additionnez les montants des lignes 531 à 548.		Actif à la fin de l'exercice financier	= 549

Calcul du passif

Sommes à payer aux membres		561	
Sommes à payer à toute autre personne et non incluses dans le montant de la ligne précédente (précisez) :	+	562	
Additionnez les montants des lignes 561 et 562.		Passif à la fin de l'exercice financier	= 569

3.3 Sommaire des rémunérations

Total des sommes versées à tous les employés et à tous les dirigeants de la société, à titre de rémunération ou d'avantages sociaux		581	
Total des sommes versées aux employés membres et aux dirigeants membres de la société, à titre de rémunération ou d'avantages sociaux		585	
Autres sommes versées à des membres de la société (précisez) :		589	
Nombre de membres de la société		590	
Nombre de membres qui ont reçu une rémunération ou toute autre somme		595	

Important : Vous devez annexer à la déclaration les états financiers complets et, le cas échéant, le rapport du vérificateur.

4 Signature

Je déclare que j'ai examiné la présente déclaration (ainsi que les formulaires connexes, les annexes, les autres déclarations et les états financiers annexés), qu'elle est exacte et complète et que les renseignements qu'elle contient correspondent aux renseignements inscrits dans les livres et les registres de la société. De plus, je déclare que la méthode utilisée pour calculer le revenu de la société pour l'exercice financier visé par la présente déclaration est conforme à celle utilisée pour l'exercice précédent. S'il y a des exceptions, elles sont expressément décrites dans un état annexé à la présente déclaration.

FREDERIC DESAULNIERS

Nom du représentant autorisé (en majuscules)

Signature du représentant autorisé

2013-08-22

Date

(514) 982-0496

Ind. rég. Téléphone

